PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MASCOUCHE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1146-3

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1146 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

RELATIVEMENT AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Abroger l'article sur les frais exigibles à une demande de dérogation mineure;
- Retirer, des conditions générales d'admissibilité, l'exigence qu'une opération cadastrale nécessite un permis de lotissement, afin de mieux correspondre aux critères d'admissibilité énoncés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a adopté le Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 1146 en 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le règlement sur la tarification des services municipaux numéro 1348;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* énumère des critères d'admissibilité d'une demande de dérogation mineure et que, dans un souci de cohérence, la Ville souhaite harmoniser sa réglementation en alignant ses conditions générales d'admissibilités sur ceux prévus par la loi.

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 250505-16 a été donné pour le présent règlement;

Le conseil de la Ville de Mascouche décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 18 est abrogé.

ARTICLE 2

Le paragraphe 4 de l'article 15 est remplacé par le suivant :

« 4) dans le cas où la dérogation mineure concerne des travaux en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont préalablement fait l'objet d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation et ont été effectués de bonne foi; »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Guillaume Tremblay, maire

Sandre De Cicco,
greffière et directrice des
services juridiques

Avis de motion : 250505-16 / 5 mai 2025
Adoption du projet : 250505-17 / 5 mai 2025
Assemblée d'information publique : 22 mai 2025
Adoption du règlement : 250616-xx / 16 juin 2025
Approbation MRC Les Moulins :
Entrée en vigueur :